

		Nombre de conteneurs détenus par le professionnel		
		Quelques unités	Quelques centaines	Quelques milliers
Conteneur neuf	Attestation délivrée par l'autorité compétente ATP pour chaque conteneur fabriqué par un constructeur habilité par l'autorité compétente ATP			
		Examen visuel	Maintenance sous assurance qualité	Inspections des lots
6 ans et 9 ans	Essais thermiques sur chaque conteneur (*) Réalisés dans un centre de tests habilité	Audits périodiques des procédures de maintenance	Renovelle-ments par lot	Réalisés par un détenteur habilité
		Essais thermiques sur échantillon réalisés par la station officielle ATP	Essais thermiques sur site	Essais thermiques sur site
12 ans	Renouvellement par lot en station d'essais officielle ATP			
				

* Sauf si le nombre de conteneurs est inférieur à 5

CONTACTS

Autorité compétente ATP et Base de données DATAFRIG

Demandes et renouvellements d'attestations de conformité technique

Assistance téléphonique du lundi au vendredi en continu de 8h00 à 17h00 (16h00 le vendredi)

+ 33 3 21 07 31 59

datafrig@cemafrroid.fr

<http://datafrig.cemafrroid.fr>

www.autoritecompetenteATP.cemafrroid.fr

Certification transport

Demande de reconnaissance des détenteurs de petits conteneurs

+33 1 49 84 84 70

autoritecompetenteATP@cemafrroid.fr

www.autoritecompetenteATP.cemafrroid.fr

Station d'essais officielle

Essais ATP de petits conteneurs

+33 1 49 84 84 93

contact@cemafrroid.fr

Liste des centres de tests reconnus

Contactez les professionnels reconnus pour réaliser le renouvellement des attestations de conformité technique de vos petits conteneurs

www.autoritecompetenteatp.cemafrroid.fr/centres_de_tests.htm



Transport de denrées périssables
sous température dirigée

Réglementation concernant les
petits conteneurs

**Distributeurs, GMS, Artisans,
Professionnels des métiers de
bouche**



QUELS SONT LES OBLIGATIONS APPLICABLES AUX PETITS CONTENEURS ?

Les petits conteneurs doivent disposer d'une attestation de conformité technique délivrée par l'autorité compétente ATP.

COMMENT RECONNAITRE UN PETIT CONTENEUR CONFORME ?

Chaque petit conteneur conforme détient une plaque dite plaque ATP. Cette plaque mentionne une validité de 6 ans pour un conteneur neuf.



▲
Plaque ATP



▲
Marquage de renouvellement

COMMENT RENOUELER L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ TECHNIQUE DE MES PETITS CONTENEURS ?

La procédure de renouvellement à 6 ans puis à 9 ans dépend du nombre de conteneurs que le professionnel détient. Ce dernier peut choisir parmi ces 3 procédures :

Renouvellement par inspection systématique dans un centre de tests habilité *

➔ Procédure adaptée pour quelques dizaines de petits conteneurs

Le renouvellement peut s'obtenir auprès d'un centre de tests qui réalisera un examen visuel et des essais thermiques sur chaque petit conteneur.

Si ces derniers sont conformes, une attestation sera délivrée par l'autorité compétente française à la demande du centre de tests.

De nouvelles plaques seront apposées sur les petits conteneurs conformes.

Pour les flottes de moins de 5 petits conteneurs, à titre dérogatoire un centre de tests habilité* réalisera un examen visuel du petit conteneur.

✓ Examen visuel

✓ Essais thermiques sur chaque petit conteneur

Pour les flottes de moins de 5 petits conteneurs :

✓ Examen visuel

⊕ Pas d'audit du détenteur ni d'inspection, les conteneurs sont renouvelés par un centre de tests indépendant

⊖ Au-delà d'un certain nombre, la procédure peut devenir onéreuse pour le détenteur

Renouvellement par demande de dispense d'inspection systématique sur le site du détenteur

➔ Procédure adaptée pour quelques centaines de petits conteneurs

Le détenteur reste responsable de la bonne maintenance de ses petits conteneurs et fait l'objet d'audits périodiques de ses procédures de maintenance à son siège central et sur les sites d'exploitation des petits conteneurs.

Des essais thermiques réalisés sur un échantillonnage représentatif de la flotte sont ensuite réalisés chaque année par le laboratoire agréé externe (station d'essais officielle française).

La dispense n'est maintenue qu'en cas d'évaluation positive des procédures de maintenance et de résultats satisfaisants pour les essais thermiques.

✓ Maintenance par le détenteur sous assurance qualité

✓ Audits périodiques des procédures de maintenance

✓ Essais thermiques sur échantillon

⊕ Pas de moyens techniques thermiques à mettre en place par le détenteur

⊖ Nécessite pour le détenteur, un bon respect des procédures de maintenance des petits conteneurs

Renouvellement par lot avec inspection des lots sur le site du détenteur

➔ Procédure adaptée pour plusieurs milliers de petits conteneurs

Les conteneurs sont testés et vérifiés par lot en vue du renouvellement des attestations.

Cette procédure implique la mise en place par le détenteur de moyens de tests qui font l'objet d'audits périodiques par l'autorité compétente française et nécessite un regroupement par type des conteneurs lors des renouvellements.

Les renouvellements par lot sont basés sur un examen visuel des conteneurs et une inspection systématique incluant des essais par un auditeur de l'autorité compétente.

✓ Habilitation du détenteur

✓ Renouvellement par lot

✓ Inspection des lots

✓ Essais thermiques sur site

⊕ Permet de renouveler rapidement un grand nombre de petits conteneurs

⊖ Nécessite la mise en place de moyens de mesures et d'essais